

## **Résumé du rapport provisoire sur l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador**

Le Comité chargé de l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador doit terminer son rapport d'évaluation régionale d'ici janvier 2025. Dans le cadre de l'entente modifiée établie par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador, le Comité a préparé un rapport provisoire. Le rapport comprend :

- une carte préliminaire des zones recommandées pour les vents en mer;
- une description du processus d'identification de ces zones;
- un résumé de la mission;
- les lacunes existantes en matière d'information qui doivent être comblées;
- des recommandations préliminaires.

Les conclusions du présent rapport sont préliminaires et continueront d'être façonnées par d'autres activités de mobilisation et de recherche jusqu'à ce que le rapport final d'évaluation régionale soit présenté en janvier 2025 aux ministres fédéraux de l'Environnement et du Changement climatique et d'Énergie et des Ressources naturelles, ainsi qu'aux ministres provinciaux de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie, de l'Environnement et du Changement climatique et des Affaires intergouvernementales. La consultation comprendra également une période de commentaires du public de 60 jours à compter de septembre 2024, au cours de laquelle tout le monde aura l'occasion d'examiner et de commenter l'ébauche du rapport d'évaluation régionale.

### **Zones préliminaires de délivrance de permis pour l'énergie éolienne extracôtière**

Le Comité a recommandé des zones préliminaires de délivrance de permis pour l'énergie éolienne en mer en utilisant une approche progressive.

Premièrement, le Comité a utilisé les profondeurs de l'eau et des renseignements sur les icebergs et la technologie actuelle de l'éolien extracôtier pour délimiter la zone d'étude décrite dans l'Accord relatif à l'évaluation régionale.

Par la suite, la zone d'étude a été affinée en supprimant les zones où il y avait une forte probabilité d'impacts environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques (p. ex., les zones de protection marine, les zones sensibles près des côtes et les zones de pêche commerciale).

Les autres zones sont celles où l'exploitation de l'énergie éolienne au large des côtes est le plus probable et aura probablement le moins de répercussions. Il s'agit des zones préliminaires de délivrance de permis pour l'énergie éolienne au large des côtes qui seront peaufinées tout au long de l'évaluation régionale.

## **Consultation**

Depuis mai 2023, le Comité a consulté des peuples autochtones, des pêcheurs et d'autres utilisateurs de l'océan, des dirigeants municipaux, des organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, des organisations environnementales, des groupes de recherche, des promoteurs de l'énergie éolienne en mer et des particuliers qui possèdent des renseignements, des connaissances et des intérêts pertinents pour l'évaluation régionale. Le Comité a tenu plus de 60 réunions et séances de mobilisation, auxquelles ont participé près de 700 participants. Le Comité a tenu compte des commentaires reçus lors de la sélection des zones préliminaires de délivrance de permis pour les éoliennes en mer et de l'élaboration de ses recommandations.

## **Lacunes en matière d'information**

Le Comité a relevé plusieurs lacunes en matière d'information, y compris des ensembles de données incomplets et l'absence d'études sur la façon dont l'exploitation des éoliennes au large des côtes peut avoir une incidence sur les espèces et les environnements locaux. Cela se comprend puisque l'éolien en mer n'existe pas encore au Canada.

## **Recommandations**

À ce jour, le Comité a formulé les recommandations suivantes au sujet de la délivrance de permis d'exploitation de l'énergie éolienne dans la zone extracôtière du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ceux-ci comprennent :

- Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient inclure les peuples autochtones et leurs connaissances dans l'élaboration du cadre de gestion conjoint de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.
- Les gouvernements fédéral et provincial devraient accélérer l'élaboration d'un plan de gestion des espaces marins pour la zone extracôtière. Ce plan pourrait permettre de réduire les conflits potentiels pour les futurs processus de délivrance de permis et les évaluations d'impact.
- Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique devrait exiger que tous les projets éoliens extracôtiers fassent l'objet d'une évaluation d'impact.
- Divers organismes gouvernementaux devraient combler les lacunes en matière d'information en effectuant des recherches et des études supplémentaires avant la mise en valeur de l'énergie éolienne en mer.